

HONORAIRES

De vente

- Jusqu'à 120 000€ 7% TTC
- De 120 00 € à 275 000€ 6% TTC
- De 275 000€ au-delà 5% TTC

*Minimum de perception d'honoraires forfaitaires 3 800€TTC

LOCATION VIDE ET MEUBLEE (immeuble à usage d'habitation)

Part Locataire :

- Honoraires de visites, de constitution de dossier et de rédaction de bail : 12 € /m² de surface habitable en zones « très tendues ».
- Réalisation de l'état des lieux : 3 €/m² de surface habitable.

Part propriétaire :

- Honoraires d'entremise et de négociation : un mois de loyer charges comprises TTC
- Honoraires de visites, de constitution de dossier et de rédaction de bail : 12 € /m² de surface habitable en zones « très tendues ».
- Réalisation de l'état des lieux : 3 €/m² de surface habitable.

- Immeuble à usage commercial ou professionnel : 10% du loyer triennal
- Rédaction de bail : 760 € HT
- Renouvellement de bail : 380€HT

DE GESTION

Honoraires de base pour la gestion courante :

- Loyer mensuel inférieur à 600€ 8% HT soit 9.6% des loyers encaissés
- Loyer mensuel supérieur à 600€ 7% HT soit 8.2% des loyers encaissés
- Représentation en assemblée générale taux horaires de 150€ TTC

Date mai 2010

